



Suppression d'une prime de fonction

Par **Soizy**, le **30/01/2025** à **13:05**

Bonjour.

En 2012, j'ai été nommée pour une fonction de chef de Département avec une prime de fonction mentionnée sur le courrier de nomination. En 2014, ma fonction a changé (chef de service) sans modification de mon contrat de travail (et sans courrier de la Direction mentionnant ce changement).

Mon employeur a continué à verser ma prime de fonction de chef de département (alors qu'il n'y a pas de prime de chef de service). J'ai démissionné de ma fonction de chef de service au 1er janvier 2025. Toujours sans modification de mon contrat de travail. Je constate sur ma paie de janvier 2025 que la prime est supprimée. Je pensais que cette prime était devenue d'usage et qu'elle ne pouvait pas être supprimée. Est-ce exact et si oui, quel est mon recours ?

En vous remerciant

Par **Marck.ESP**, le **30/01/2025** à **15:03**

Bonjour

Cette prime était attachée à une fonction que vous n'exercez plus, il n'est donc pas anormal qu'elle disparaisse avec la cessation de fonction.

Par **Soizy**, le **31/01/2025** à **09:33**

Je n'exerce plus la fonction associée à la prime depuis 2014. J'ai cependant continué à percevoir cette dernière, et ce décidé de façon unilatérale par mon employeur.